

PRIX QPN 2015

RÈGLEMENT

I. GÉNÉRALITES

La Quinzaine Photographique Nantaise (QPN) association loi de 1901, dont le siège est situé au 4 rue Paul Ramadier 44200 Nantes, attribuera pour son édition 2015, un prix intitulé « Prix QPN 2015 ».

II. DOTATIONS

Le prix sera décerné au photographe candidat ayant présenté le dossier de photographies le plus remarquable. Le lauréat pourra exposer les photographies primées au cours du festival de photographie, la « Quinzaine Photographique Nantaise » qui aura lieu à Nantes, du 11 septembre au 11 octobre 2015. Le travail récompensé sera présenté dans l'une des salles d'exposition du festival.

Les photographies du lauréat du prix QPN 2015 seront aussi présentées sur le site www.qpn.asso.fr, sur le blog du festival et dans la brochure de la QPN 2015.

Un prix d'une valeur totale de 1 000 Euros, sera attribué au photographe lauréat. Le coût de réalisation des agrandissements ou des impressions des tirages d'exposition est à la charge du lauréat. Des accords avec des laboratoires partenaires de la QPN pourraient permettre d'avoir accès à des tarifs préférentiels.

Les séries des auteurs retenues lors des présélections seront présentées au public sous forme de projection lors d'une des « Nocturnes » du festival.

III. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours photographique est ouvert à tous les photographes. La participation est gratuite.

La date limite d'envoi des dossiers (cachet de la poste faisant foi) est fixée au vendredi 15 mai 2015.

Attention : anticiper cette date limite si le délai d'acheminement est supérieur à une semaine, cela peut être le cas de certains envois depuis l'étranger.

Les dossiers sont à envoyer à l'adresse suivante :

Hervé Marchand, Prix QPN 2015, Appt.02 4 rue Paul Ramadier, 44200 NANTES

Le jury de présélection, composé des membres de l'association QPN, se réunira le dimanche 31 mai 2015.

Un même participant (nom et adresse identiques) ne peut envoyer qu'un seul dossier.

IV. DOSSIERS ACCEPTÉS

Le dossier devra présenter le projet d'exposition. Un espace, permettra un accrochage sur un total d'environ 25 mètres linéaires. Le dossier devra inclure les reproductions de l'ensemble des photographies, avec la taille de chaque photographie exposée, la séquence et le plan d'accrochage.

Ce plan est demandé à titre indicatif, il permet au jury de comprendre la façon dont l'auteur conçoit son accrochage (linéaire, mosaïques, polyptiques, espacement des œuvres ...). La configuration réelle de la salle qui recevra l'exposition n'est pour cette raison pas communiquée.

Le nombre de photos à présenter est laissé à l'appréciation de l'auteur; la cohérence de la démarche et la qualité du travail, son originalité sont eux déterminants.

Le dossier de photographies sera sous la forme d'impressions papier, au format maximum A4.
Le dossier doit être identifié avec Nom, Prénom, adresse postale et e-mail, et le numéro de téléphone du participant.
Seuls les dossiers accompagnés d'une enveloppe affranchie et libellée à l'adresse de retour seront renvoyés.

V. DROITS PHOTOGRAPHIQUES

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs des photographies envoyées, c'est-à-dire qu'ils ont pris eux-mêmes ces photos et autorisent la représentation gratuite de leurs œuvres dans le cadre de ce concours et de la promotion du festival QPN 2015.

VI. CONDITIONS DE SELECTION

Un jury d'experts en art contemporain et en photographie sélectionnera le dossier gagnant.
Les résultats seront dévoilés à l'issue de ce jury (début juin 2015) et publiés sur le site Internet www.qpn.asso.fr
Le lauréat sera aussitôt averti par téléphone et par mail.

VII. RÉCLAMATIONS

La participation à ce concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.
La Quinzaine Photographique Nantaise ne pourra être tenue pour responsable si, par suite d'un cas de force majeure ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou purement et simplement annulé.

VIII. RÈGLEMENT

Le règlement intégral est consultable pendant toute la durée de concours sur le site Internet de l'association organisatrice :
<http://www.qpn.asso.fr>
La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.